

[Lire cet email dans mon navigateur](#)



commune de
PENTHAZ





Démarchage à domicile, méfiance et bons réflexes

Les recommandations et bons gestes à avoir.

La police cantonale met en garde contre les cas de démarchage à domicile. Toutes les démarches porte-à-porte ne sont pas forcément des escroqueries et certains organismes ou sociétés ont recours à ce mode de publicité de manière toute à fait légale. Pour autant, la prudence reste de mise. Chaque année la police déplore de nombreuses plaintes concernant des personnes qui se sont fait "arnaquer" pour des travaux divers de rénovation (nettoyage de toiture, peintures de murs ou de volets, aiguisage d'outils) mal effectués ou à un tarif exorbitant.

Les aînés sont la principale cible et les démarcheurs n'hésitent pas à s'introduire dans les propriétés, même celles avec un portail fermé.

- Ne laissez pas entrer d'inconnus dans votre logement.
- Ne versez en aucun cas de l'argent avant le début d'éventuels travaux. Demandez un devis écrit, signé, qui indique le nom et l'adresse de l'entreprise. Exigez une facture à l'issue des travaux. Réglez celle-ci par la poste ou la banque. En cas de paiement en espèces, demandez une signature sur la facture, avec l'indication "montant de CHF XXX reçu le".
- Ne signez jamais de devis dans l'urgence, prenez le temps de la réflexion.
- Ne vous laissez pas influencer par des références de travaux effectués chez d'autres personnes de la commune.
- En cas d'intérêt, demandez une pièce de légitimation ou de l'entreprise et revenez leur ultérieurement.
- Signalez **immédiatement** tout comportement qui vous semble mal approprié en contactant le 117 et notez tous les détails.

Pour terminer, la Commune de Penthaz ou la Municipalité ne mandate aucune entreprise et n'autorise aucune société pour du porte à porte. Nos collaborateurs qui pourraient vous rendre visite ces jours pour le relevé des compteurs d'eau doivent se présenter avec une carte de légitimation.

Administration communale
Rue du Vieux Collège 7
1303 Penthaz
021 862 71 88

Lundi : 15h00 - 19h00
Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 8h00 - 12h00

LE SAINT-NICOLAS



Vous recevez cette newsletter du site www.penthaz.ch avec l'adresse nathalie.pahud@penthaz.ch.
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.



**ET SON ATTELAGE
SERONT PRÉSENTS SUR LE
SITE DE LA LÉCHIRE
VENDREDI
6 DÉCEMBRE
DÈS 16H30
BIENVENUE À TOUS !**

Risque d'incendie!

Les batteries et les appareils électriques doivent être rapportés au point de vente ou de collecte.



Risque d'incendie

Les batteries lithium-ion font désormais partie de notre quotidien. On les trouve dans les smartphones, les cigarettes électroniques ou les vélos électriques. Mais souvent aussi dans des produits que l'on ne soupçonnerait pas: une peluche qui parle, une carte d'anniversaire musicale ou des écouteurs sans fil. Certains de ces produits sont jetés à tort dans les ordures ménagères ou dans une mauvaise fraction alors qu'ils devraient être jetés dans la collecte des déchets électriques. Ce geste n'entraîne pas uniquement la perte de précieuses matières premières, il présente également un danger considérable: les batteries endommagées ou mal éliminées peuvent rapidement présenter un risque d'incendie.

Il est donc primordial d'éliminer correctement les batteries et les appareils électriques. Il est possible de les rapporter gratuitement dans tous les points de vente et de collecte de Suisse, y compris sans en acheter de nouveaux ou à la déchetterie.

Retrouvez plus d'informations et d'astuces pour reconnaître les appareils électriques sur le site risqueincendie.ch.

Cinq questions à se poser pour reconnaître un appareil électrique:

- L'objet possède-t-il un câble ou une fiche secteur?
- L'objet possède-t-il une batterie ou des piles?
- L'objet produit-il de la lumière?
- L'objet sert-il à climatiser ou à améliorer l'atmosphère d'une pièce?
- L'objet produit-il ou stocke-t-il de l'électricité?

Au moins une de ces questions obtient la réponse «Oui»? Dans ce cas, il s'agit d'un appareil électrique, qui doit être éliminé dans les règles de l'art.



1. Ne pas jeter les appareils électriques et électroniques

dans les ordures ménagères.

2. Dans la mesure du possible, retirer les batteries des appareils.
3. Rapporter tout appareil ou batterie gonflé dans un point de collecte surveillé et le/la jeter dans le conteneur prévu à cet effet.
4. Retourner gratuitement les appareils électriques et électroniques dans les points de vente, y compris sans en acheter de nouveaux.



LA MAISON DU PÈRE NOËL

PENTHAZ RUE DU BORNALET 3

VISITE DE LA MAISON
ATELIERS BOUGIES & BISCUITS
PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL



DÉCEMBRE
18/21/24
DE 17H À 21H

Présence du Père Noël
de 17h30 à 19h30

Marché de Noël artisanal
au 1er étage
18 et 21 décembre
de 17h à 21h





organisé par



Chachanime et la commune de Penthaz

À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VENOGÉ

VEILLÉE DE NOËL ET CALENDRIER DE L'AVENT

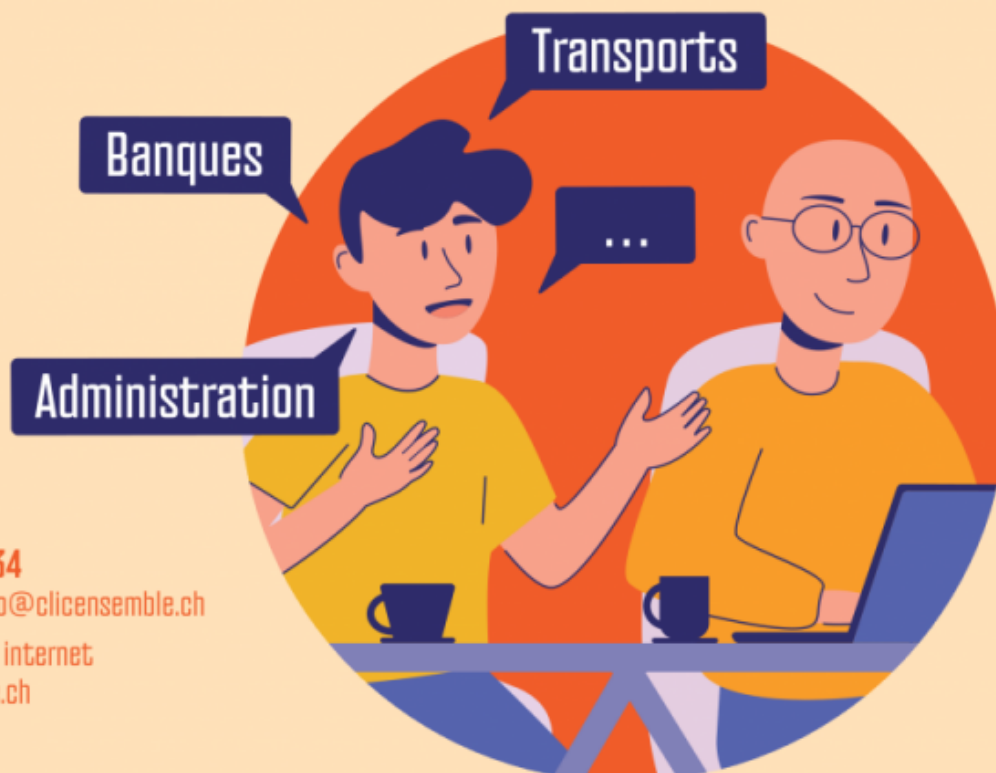
20 déc. à 18h

CONTES PAR NATACHA
ATELIERS BRICO
BUFFET DE GOURMANDISES / VIN CHAUD

Visite du Père Noël
après les contes

Perdus, égarés sur internet ?

Rendez-vous à nos ateliers gratuits
proches de votre domicile !



Informations

au 021 338 48 34

ou par email à info@clicensemble.ch

Visitez notre site internet

www.clicensemble.ch



Un projet commun des associations ARASPE / ARASOL
et soutenu par le Canton de Vaud, dans le cadre du programme Vaud pour vous.

ARASPE

ARASOL

canton de
vaud

Vaud
pour vous

CLIC

Merci à nos restaurants partenaires !

